



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du
Logement de La REUNION

Saint-Denis, le 25 novembre 2013

SYNTHESE DES AVIS

PC : T4N2-05-CSRPN\Réunions plénières\Réunion 2013 11

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN

matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

REUNION PLENIERE du 22 novembre 2013

Lieu : CBN de Mascarin

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Validation de 131 ZNIEFF de type 1
2. Identification du réseau de sites prioritaires pour la conservation de l'avifaune.
3. Projets de carrière en ZNIEFF de type 1 .
4. Trame Verte et Bleue : méthodologie avant cartographie.

Etaient présents :

MEMBRES :

CACERES SARAH

FROUIN PATRICK

POTHIN KARINE

ROCHAT JACQUES

THOMAS HERMANN

VALADE PIERRE

DULAU VIOLAINE

GIGORD LUC

QUILICI SERGE

SALAMOLARD MARC

TRIOLO JULIEN

DUPONT JOËL

MAIRINE PHILIPPE

RIBES SONIA

SANCHEZ MICKAËL

TROADEC ROLAND

SECRETARIAT :

MATTHIEU SALIMAN

SOUDJATA RADJASSEGARANE (MATIN)

LAURENCE PROVOT (MATIN)

JEROME DULAU (APRES-MIDI)

① Validation de 131 ZNIEFF de type 1 (pour avis).

Avis du CSRPN :

Le CSRPN valide les fiches ZNIEFF présentées sous condition exclusive de prise en compte des remarques transmises par les rapporteurs, dont certaines, déjà notifiées, n'ont pas été prises en compte, avec une vérification de la version finale par la DEAL.

Vu les difficultés d'examiner 131 fiches, le CSRPN souhaite que la réactualisation des ZNIEFF se fasse de manière régulière, avec l'examen d'un quota fixé de fiches par an, qui ne dépasse pas une vingtaine. Le CSRPN juge opportun que la tortue verte *Chelonia mydas* soit rajoutée à la liste des espèces terrestres, sans remettre en cause la liste déjà établie.

② Identification du réseau de sites prioritaires pour la conservation de l'avifaune (pour avis).

Avis du CSRPN :

Au niveau de la méthodologie, le CSRPN estime

- que les critères de sélection des sites méritent d'être revus
- que ces critères doivent faire l'objet d'une pondération

Cette notation permettra une priorisation sur des critères scientifiques avant une nouvelle présentation au CSRPN.

Au niveau des données, le CSRPN demande que le réseau naturaliste soit sollicité pour rassembler toutes les informations.

Enfin, les résultats de cette étude seront à mettre au profit de la Trame Verte et Bleue.

③ Projets de carrière en ZNIEFF de type 1 (pour avis)

Avis du CSRPN :

Considérant l'avis du CSRPN du 23 mai 2013,

Considérant que les ZNIEFF de type 1 sont les zones les plus riches d'un point de vue patrimoine naturel,

- le CSRPN estime que la règle d'exclusion des carrières des ZNIEFF de type 1 ne doit pas être revue.

- le CSRPN se prononce défavorablement sur la modification du schéma des carrières pour permettre la création de carrières en ZNIEFF de type 1, même partiellement.

④ Trame Verte et Bleue : méthodologie avant cartographie.

Avis du CSRPN :

Le CSRPN estime qu'il faut, à la lumière des remarques faites, revoir :

- L'identification des enjeux en termes de continuité
- La méthodologie pour dresser la liste des espèces de continuité écologique
- La méthodologie sur le choix des trames et sous trames

Les cartographies des réseaux écologiques ainsi obtenues seront présentées au sein d'une prochaine réunion plénière du CSRPN.

Liste de diffusion
<u>BIOTOPE</u> <u>ASCONIT</u> <u>SEOR</u> <u>MEMBRES DU CSRPN</u> <u>PREFECTURE/ DRCTCV</u> <u>REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE</u>

Rédacteur :  M. SALIMAN	Visa du Président du CSRPN  R. TROADEC
--	--

